



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 10 octobre 2024

Présents : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. BONHOMMET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme PERREAU, Mme STROUPPE-MEUNIER, M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme BEURAIN DURU à Mme STROUPPE-MEUNIER ; M. BOURLET à Mme PERREAU ; M. LOISEAU à M. DESLANDES ; Mme MOUZET à Mme GANGNERON

Absents : M. GITON, M. THIBAUT, Mme THO,

Secrétaire de séance : Mme CHAMBLET

*M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.*

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA CARTE ACHAT PUBLIC

La mairie bénéficie d'une carte achat public, qui lui permet d'effectuer des achats chez des commerçants et des sites internet, sans passer par un bon de commande et une facture. Elle fonctionne comme une carte bleue classique.

Le contrat de cette carte arrive à échéance. La caisse d'épargne, qui gère ce dispositif, propose de renouveler le contrat directement pour 3 ans, plutôt qu'un an renouvelable.

Les conditions financières restent les mêmes : 35€/mois et 0,7% du montant des achats. Le plafond de dépenses mensuelles est revalorisé à 5000€.

Mme PERREAU trouve le tarif excessivement cher. M. le Maire approuve mais reconnaît que cette carte est extrêmement utile pour les services techniques ainsi que pour la commission « évènementiel ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de la carte achat public pour une durée de 3 ans, dans les conditions présentées et autorise le Maire à signer le contrat correspondant auprès de la Caisse d'épargne.

DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL N°35 DIT DE CHAMPLÉ

Suite à l'acquisition d'une propriété située le long du chemin rural n°35, dit de Champlé, le nouveau propriétaire a transmis une demande d'acquisition dudit chemin.

En effet, ce chemin, bien que du domaine public, n'est plus utilisé que pour l'accès à cette propriété et n'est donc plus utilisé par le public. Il n'est d'ailleurs plus entretenu par la commune.

Par conséquent, il n'y a aucun obstacle à ce que le chemin soit cédé au nouveau propriétaire de la parcelle.

Le prix estimé, étant situé en zone agricole, est de 0,70€/m². La superficie totale du chemin est d'environ 950m², soit un montant d'achat estimé à environ 665€.

Avant de réaliser la vente, le chemin doit être désaffecter et une enquête publique préalable doit être réalisée. Le futur acquéreur s'engage à prendre à sa charge les frais de notaire et de géomètre.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit du troisième chemin vendu ou échangé car non utilisé à l'usage du public. Il est désormais sans issue puisqu'il ne débouche plus que sur une propriété privée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ *Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du code rural, pour le chemin n°35 dit de Champlé ;*

➤ *Dit que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acheteur, notamment les frais de géomètre et de notaire ;*

➤ *Autorise M. le Maire à organiser l'enquête publique sur ce projet.*

SUBVENTION AU COLLEGE DE TRAINOU

Comme les années précédentes, la mairie a reçu une demande de subvention de la part du collège de Trainou. Habituellement, une subvention est attribuée au collège de Trainou pour les diverses sorties organisées (visites, spectacles, séjours), à hauteur de 15€ par élève. En reportant cette même somme forfaitaire pour les activités 2024/2025, le montant de la subvention serait de 1650€, pour 110 élèves.

M. le Maire rappelle que sur l'ensemble des communes dont les enfants sont rattachés au collège de Trainou, toutes ne contribuent pas financièrement aux activités.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention au collège de Trainou afin d'aider à financer les projets et les sorties 2024/2025, sur la même base que pour les projets 2023/2024, à savoir 15€ par élève de Vennecy, soit un total de 1 650€.

PROJET DE MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Suite à un retour de la part de l'agent en charge de l'Agence postale communale (APC), il apparait que l'activité est particulièrement réduite lors de certaines heures d'ouverture dans la semaine.

Par conséquent, après concertation avec les différents acteurs, il a été proposé de réduire le nombre d'heures d'ouverture de l'APC de 19h à 12h par semaine, minimum imposé par les services de La Poste.

L'agent basculerait sur du temps de travail pour la mairie, pendant les 7 heures de fermeture de l'APC.

Les nouveaux horaires d'ouverture seraient les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h-12h		8h-12h		
Après-midi	16h-19h				14h-16h

Par ailleurs, les services de La Poste ont demandé à la mairie un délai d'un mois minimum entre la décision et la mise en application, pour leur laisser le temps de mettre à jour leurs fichiers et pour prévenir la population. Il est donc préconisé une mise en place des nouveaux horaires à compter du 1er décembre prochain.

Mme GANGNERON demande s'il est possible que le bar/tabac reprenne les activités de l'APC. M. le Maire répond que cela semble difficile, notamment pour les envois de courrier en recommandé.

Une campagne de communication sera faite pour informer la population et des rappels seront transmis quelques jours avant les changements d'horaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 14 voix pour et une abstention (M. GAUCHER)

➤ *Décide de réduire le nombre d'heures d'ouverture de l'APC à compter du 1^{er} décembre 2024 à 12h hebdomadaires, avec les horaires précédemment présentés.*

➤ *Autorise le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.*

CONTRAT D'ASSURANCE DES VEHICULES

Le contrat d'assurance des véhicules arrive à échéance au 31 décembre 2024. A cette occasion, une nouvelle mise en concurrence des assurances a été réalisée.

Trois compagnies d'assurance ont ainsi été sollicitées : Groupama (assureur actuel des bâtiments), SMACL et Thelem (assureur actuel des véhicules).

Il en ressort les résultats suivants :

➤ **SMACL Assurances** : Entre 3610€ et 2731€ par an, en fonction de la franchise, qui varie de 300€ à 900€ par sinistre ;

➤ **Groupama** : 2429,77€ avec franchise entre 100€ et 268€ en fonction du type de sinistre

➤ **Thelem Assurances** : La proposition de Thélem varie selon les garanties choisies. Elle s'échelonne de 2107€ et sans prise en compte des biens présents dans les véhicules, à 2894€, pour une garantie tous risques et avec prise en compte du montant des biens présents. Par ailleurs, Thélem propose une forte franchise à 1160€ pour le Citroën Jumper, quelle que soit la garantie choisie.

Certains conseillers évoquent leur satisfaction, à titre personnel, de l'assureur Groupama, dans la prise en charge de leurs sinistres. De plus, M. le Maire rappelle les problèmes de gestion administrative avec l'agence de Thélem.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de Groupama pour l'assurance des véhicules de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2025.

➤ QUESTIONS ORALES

➤ *Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis septembre 2024 :*

✓ Renouvellement du contrat pour les connecteurs Berger-Levrault, sur 3 ans : 2 080€ HT, soit 693€ HT par an ;

✓ Renouvellement du contrat de maintenance pour le site internet: 1 156€ HT ;

- ✓ Spectacle de Noël de l'école : 667€ HT ;
 - ✓ Changement du filet pare-ballons au city-stade : 2 141€ HT ;
 - ✓ Commande de végétaux : 175€ HT ;
 - ✓ Achat de panneaux de signalisation : 629€ HT ;
 - ✓ Vérification de la conformité de l'installation électrique de la chaufferie biomasse et de la salle bleue: 595€ HT ;
 - ✓ Achat de plants de lierre pour l'espace partagé : 1423€ HT.
- Total sur la période : 8 866€ HT**

➤ *M. le Maire adresse ses remerciements au responsable des services techniques, M. Jean-Marc TAUDON, pour son implication et son aide lors des inondations sur Vennecy le mercredi 9 octobre 2024.*

➤ *M. le Maire remercie Mme CHAMBLET ainsi que l'équipe événementielle pour l'organisation de la soirée Téléthon du 12 octobre 2024.*

➤ *Mme CHAMBLET revient sur la soirée Téléthon.* Elle remercie les bénévoles pour l'épluchage des 35kg de pommes de terre. 105 personnes étaient présentes. Une tombola a été organisée et a connu un franc succès, avec un panier garni comme gain. Les élus du Conseil municipal tiennent à remercier Super U pour les dons du panier garni, de nourriture et de boissons sans alcool (soit un équivalent de 560€ environ), ainsi que M. Stéphane BOURLET pour le don des autres lots. Le bilan de la soirée est positif, avec 1445€ de dépenses et 2230€ de recettes. L'excédent est donc actuellement de 785€, sous réserve de la réception d'autres dons éventuels. Par délibération, le conseil s'étant engagé à reverser un minimum de 1 000€, cette somme sera prochainement transmise au Téléthon.

➤ *M. le Maire souhaiterait que les administrés soient informés qu'ils restent responsables de leurs poubelles. Ces dernières doivent rester en dehors de la route.* En cas d'accident, leur responsabilité pourrait être engagée si ce dernier est dû à la présence des poubelles sur la chaussée.

➤ *M. le Maire lit un courrier contenant des propositions de riverains de la Rue de Tourville, concernant des aménagements de trottoirs.*

➤ *Mme CHAMBLET rappelle que le repas des aînés aura lieu le 17 novembre prochain.* Les courriers d'invitation sont en cours de distribution.

➤ *Mme PERREAU demande quelles sont les intentions du SIBCCA et de la CCF, dans le cadre de leur compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), suite aux inondations de début octobre.* M. le Maire explique qu'il y a ambiguïté au sujet de la compétence « prévention des inondations », qui ne serait pas du ressort du SIBCCA.

➤ *Mme PERREAU souhaiterait qu'un article paraisse dans le prochain Flash Infos pour expliquer la mise en service et le bon fonctionnement de la chaudière biomasse.* Mme CHAMBLET répond qu'un article paraîtra dans le bulletin municipal au mois de janvier, car le Flash intègre uniquement les événements à venir alors que le bulletin comprend les faits passés.

➤ *M. BONHOMMET fait un bilan de la rencontre avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, pour le projet de gymnase.* Le projet tel que prévu initialement sera difficilement réalisable avec l'enveloppe prévue. Il faudra certainement revoir les objectifs à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance,
Christine CHAMBLET

Vennecy, le 15 octobre 2024
Le Maire,
Roger DESLANDES

